

## Vases communicants

Greenpeace est une organisation qui nous a habitués aux actions coup de poing. La semaine dernière au petit matin, à Spreitenbach (Argovie), elle n'a pas failli à sa réputation. En immobilisant deux poids lourds sur une place de stationnement et en alertant les autorités, les militants écologistes ont mis en évidence des transvasages illégaux de liquides toxiques sur un terrain non équipé à cet effet par du personnel non qualifié. Mais surtout ils ont révélé le scandale de l'incinération de ces toxiques sur un navire au large des côtes hollandaises et l'absence de sérieux d'entreprises qui se chargent de convoier ces déchets jusqu'à la mer du Nord.

La force de Greenpeace, c'est son professionnalisme. Les actions sont préparées avec soin, choisies et réalisées en fonction de leur impact sur l'opinion publique. Dans le cas de Spreitenbach, l'organisation surveillait depuis longtemps déjà l'entreprise coupable et ses relais en Allemagne; elle avait prélevé à deux reprises - les 26 avril et 6 mai - des échantillons dans les flaques provoquées au sol par les transvasages et les avait analysés. Lorsque la police arrive sur les lieux, elle n'a plus qu'à saisir l'objet du délit; la plainte pénale a déjà été envoyée au procureur argovien. Les militants sont revêtus de tenues de protection et portent des masques à gaz, car ils le savent, l'opération

n'est pas sans danger vu la toxicité des produits en cause (solutions chlorées). Bref des techniciens de l'écologie.

"L'affaire" de Spreitenbach montre les limites actuelles de notre politique de l'environnement. Bardés de normes et de prescriptions qui satisfont notre bonne conscience, nous continuons d'expédier à l'étranger nos déchets encombrants, sans trop nous soucier de ce qui leur est réservé. On vient même de décider d'y envoyer les déchets nucléaires (voir page 3). Des entrepreneurs honorables, qui probablement respectent lois et règlements dans l'enceinte de leur entreprise, confient des matières toxiques à des transporteurs douteux. Les administrations chargées d'appliquer les mesures de protection de l'environnement sont dépassés par l'ampleur du problème - une demande d'autorisation pour l'entreposage des déchets à Spreitenbach avait été refusée par les autorités.

Dans ces conditions, ne faudrait-il pas faire assumer la responsabilité finale de la destruction des déchets à ceux qui les produisent? Et, par principe, renoncer à transférer à l'étranger? Les administrations ne devraient-elles pas encourager des organisations telles que Greenpeace, et rechercher leur collaboration? L'enjeu à terme est d'une importance telle qu'aucun effort n'est à négliger.

JD

### SECURITE

## L'anguille sous Roche

■ (ag) M. Fritz Gerber, président du Groupe Hoffman-La Roche, a commenté la marche de sa société, lors d'une conférence de presse. L'ATS en a donné un résumé. Chiffre d'affaires, effectifs, cash-flow, baisse du dollar, résultats de 86, perspectives 87, la routine. Intéressant d'apprendre que le Valium n'est plus protégé par une licence aux Etats-Unis; d'où une baisse de 30% des ventes.

La sécurité des installations chimiques était, à Bâle, qui a vu mourir

les anguilles, un passage obligé du propos présidentiel.

M. Gerber a déclaré: "A la suite de la catastrophe de Schweizerhalle, Roche a procédé à une révision de tout son concept de sécurité au niveau mondial". C'est ainsi qu'on tire leçon des malheurs d'autrui; merci à Sandoz. Mais on croyait pourtant se souvenir qu'une usine, appartenant au groupe Roche, avait, en Italie, à Seveso, par la dioxine provoqué une catastrophe lourde de conséquences humaines. Pourquoi avoir attendu la mort des anguilles bâloises pour procéder à une révision?

Un poisson mort sous sa fenêtre est plus "parlant" qu'un poison ultramontain!

# Le tour le plus long

■ (y) Au cours des trente premières années de son existence, l'AVS a connu trois changements importants, et neuf révisions numérotées. Les six premières ont pu entrer en vigueur à une cadence accélérée, entre 1951 et 1964. Rien ne semblait devoir arrêter les progrès d'une institution sociale plébiscitée à ses débuts dans une proportion jamais (re)vue. Le 7 juillet 1946, 80% des votants, qui représentaient eux-mêmes 80% des citoyens disaient oui à la loi sur l'AVS, soumise à un premier référendum. A noter que l'âge d'ouverture du droit à la rente est abaissé pour les femmes successivement de 65 à 63 ans dès le 1er janvier 1957 (4<sup>e</sup> révision) et de 63 à 62 ans sept ans plus tard (6<sup>e</sup>), sans que ces améliorations fassent problème.

## Les années sombres

Les gros ennuis, les coups de frein, les blocages même, ont commencé dans le courant des années septante, après le départ de Hans-Peter Tschudi et avec le premier choc pétrolier. En proie aux déficits, la Confédération réduit sa participation au financement du régime de base des pensions, qu'elle limite d'abord à 770 millions, puis à 9% des dépenses pour l'AVS/AI en 1976-77. La proportion remonte ensuite de deux en deux ans, jusqu'à 15% dès 1982, mais plus rien n'est comme avant: on a osé toucher à l'acquis social numéro un.

Les ennemis de l'institution s'enhardissent; le référendum est lancé contre la 9<sup>e</sup> révision, à laquelle le peuple a dit oui en février 1978, à presque deux contre un. Elle entre finalement en vigueur en deux étapes, les 1<sup>er</sup> janvier 1979 et 1980.

## Révision nécessaire

A l'époque, les experts fédéraux attaquent déjà le dossier de la 10<sup>e</sup> révi-

sion. Elle a pour objectifs la suppression de certaines inégalités entre hommes et femmes dans l'assurance, ainsi que l'introduction d'un âge flexible pour l'ouverture du droit à la rente-vieillesse.

Cette dixième révision de l'AVS apparaît d'ores et déjà comme la plus longue de son histoire. Les huit dernières années n'ont pratiquement pas fait avancer les choses, et les femmes, qui ont attendu plus de quarante ans l'assurance-maternité, sont bien décidées à ne plus jamais patienter aussi longtemps.

D'où l'éclosion de "modèles", ces très prochains temps: la gauche socialiste et syndicale d'une part, le patronat d'autre part, vont livrer en juin leurs projets respectifs, fondés l'un et l'autre sur le "splitting", c'est-à-dire sur le partage des cotisations versées par les conjoints.

## Un modèle génial...

"Le modèle que nous voulons" élaboré par la Commission de politique sociale du Parti socialiste suisse avec la participation d'experts de l'Union syndicale (1), permet de réaliser enfin l'égalité de traitement des hommes et des femmes, indépendamment de l'état-civil. Le modèle en question ne se contente pas de préconiser la création de rentes personnelles, y compris pour les assuré(e)s marié(e)s; il prend aussi en compte les "tâches éducatives", en prévoyant une espèce de bonus pour les années consacrées, par le père ou par la mère, à l'éducation des enfants.

Bien entendu, le modèle socialiste-syndical comprend la retraite pour les hommes et les femmes à choix entre 62 et 65 ans, avec possibilité de retraite anticipée à 60 ans pour les uns comme les autres. Passons sur l'amélioration des rentes pour les personnes seules, sur l'institution de la

rente de veuf, et sur l'abolition de la rente complémentaire du mari pour son épouse de plus de 55 ans.

Fondé sur des principes en béton, l'édifice de l'AVS façon PSS/USS tient bien le coup. La caution de la centrale syndicale et de son spécialiste Fritz Leuthy est une garantie de solidité. Côté finances, il faudrait prévoir un surcoût net de l'ordre de 740 millions de francs par an, soit moins de 5% des dépenses annuelles pour l'AVS seule (AI non comprise).

## ... mais hélas inadmissible

Tout annonce que ni la droite ni le patronat ne voudront tolérer la moindre entorse au tabou de la neutralité des effets financiers de toute réforme sociale. La majorité bourgeoise s'oppose à tout prélèvement supplémentaire sur les salaires (tout juste si elle tolère le +0,4% de l'allocation-maternité), comme à toute participation accrue de la Confédération.

La 10<sup>e</sup> révision de l'AVS ne sera pas seulement le tour le plus long, mais aussi le plus dur.

(1) Pour la présentation complète du modèle, voir le numéro du 21 mai 87 de l'hebdomadaire *Les Services publics*, organe du syndicat SSP/VPOD. Nous reviendrons sur le fonctionnement du splitting et le financement du système dans notre prochaine édition.

## La bonne étoile des managers

■ La *Schweizerische Handels-Zeitung*, hebdomadaire économique alémanique offre à ses nouveaux abonnés un cadeau qui a au moins le mérite de l'originalité.

Moyennant l'envoi de leur date, heure et lieu de naissance, ils recevront une analyse de leur personnalité sur douze pages.

Il s'agit, comme on peut le deviner, d'une interprétation de leur "carte du ciel", ou thème astrologique. Il est précisé que le texte portera essentiellement sur les aspects professionnels de leur destinée ... restons sérieux.

# La tour de Baberne

■ (cfp) Le Grand conseil bernois persiste et signe: il continuera à délibérer dans un "bermdütsch" plus ou moins abâtardi. A une très forte majorité, les députés (y compris des francophones!) ont rejeté la transformation en postulat, selon le désir du conseil exécutif, d'une motion d'un radical biennois. Celui-ci avait pourtant rendu attentif que "l'une des fonctions premières du canton de Berne est d'établir un pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Or des études récentes ont révélé que la fameuse barrière de rösti n'a cessé de se renforcer ces dernières années". Cela n'a servi à rien. Pas plus que la remarque d'un autre Biennois: le parlement est fait avant tout pour légiférer "et on ne fait pas de lois en dialecte".

Des quatre cantons plurilingues de Suisse, Berne est le seul où les parlementaires ont la possibilité de s'exprimer dans leur "langue maternelle". Que se passerait-il si un député francophone choisissait de parler dans le patois de sa région? Ils sont déjà peu – voire pas du tout – écoutés lors-

qu'ils s'expriment en français. Si l'on en croit le rapport du motionnaire, même le Conseiller d'Etat Hofstetter n'échappe pas à cette indifférence. S'agit-il vraiment dans ces cas d'une simple question de politesse et non de langue?

Les députés alémaniques continueront à sévir en dialecte au Rathaus. Comme la majorité des Welches ont donné leur accord, il n'y aurait pas de quoi en faire un plat bernois. Mais pourtant...

Les Romands, qui ont eu l'occasion de collaborer avec les autorités bernoises, ont toujours été sensibles à l'effort qu'elles manifestaient de représenter aussi la partie francophone du canton. Berne participe, fidèlement, aux rencontres romandes des chefs de département.

Le refus, comme canton bilingue, de choisir une langue, comme moyen de communication compris et traduisible, et la volonté d'en rester au patois ne peut être ressenti, malgré l'approbation de quelques députés francophones, que comme un mépris de la minorité et des usages confédéraux.

## NUCLEAIRE

### "Pas de ça chez nous"

■ (jd) Les Forces motrices bernoises, du Nord-Est et Electricité Ouest-Suisse ont investi plus d'un milliard de francs dans la centrale nucléaire de Cattenom en France. Par ailleurs les principaux producteurs et distributeurs suisses d'électricité ont signé avec Electricité de France des contrats de livraison pour deux milliards de francs.

Dans le même temps le Conseil fédéral invite le parlement à ratifier deux accords de coopération nucléaire avec l'Australie (achat d'uranium) et la Chine (retraitement et dépôt de déchets).

Force est de constater à nouveau la politique du fait accompli qui prévaut en matière d'énergie nucléaire. D'un côté des intentions: nouveau projet d'article constitutionnel, étude des possibilités et des conditions d'abandon du nucléaire. De l'autre des décisions qui conditionneront fortement la politique énergétique future. On voit déjà l'esquisse du scénario qui pourrait s'imposer: les producteurs d'électricité, gênés par la paralysie des autorités (Kaiseraugst) et le climat politique défavorable à leurs plans de développement,

misent sur la surcapacité française et les prix compétitifs pratiqués par la France; ils jouent à fond leur mission de garantir l'approvisionnement du pays. Fait à ne jamais oublier, ces producteurs sont contrôlés par les collectivités publiques cantonales et communales, celles-là même qui sont les mieux placées pour promouvoir efficacement les économies d'énergie. En assurant à terme l'approvisionnement en uranium, la Confédération mise sur la continuation de l'activité des centrales suisses actuelles. En trouvant un débouché à l'étranger pour le stockage des déchets, elle contourne les difficultés techniques et l'opposition politique que rencontre la Cedra dans le pays.

Solutions étrangères pour l'approvisionnement et le stockage des déchets. Le tour est joué; les motifs de crainte passent la frontière et les oppositions faibliront: le désert de Gobi, c'est loin, et le marché chinois tend les bras à l'industrie nucléaire helvétique.

Seule faiblesse du scénario: on sait depuis Tchernobyl que le nucléaire se moque des frontières.

Dans le canton de Vaud, les boursiers communaux se nomment en général Savary, Crausaz ou Junod. A Saubraz, dans le district d'Aubonne, il s'appelle *Fiduciaire OFCA*. Début de l'abandon du système de milice?

Comment se nommera l'Auto-Partei en Suisse romande? On ne le sait pas encore, mais ses dirigeants espèrent déposer des listes pour les élections nationales dans douze cantons, dont Vaud et Genève.

## EN BREF

La firme pharmaceutique Schering, à Berlin, a conçu une brochure qui explique aux insomniaques comment retrouver le sommeil sans somnifère. Une action qui ne va pas de soi pour une entreprise qui produit... des somnifères.

Les abeilles sont de véritables détectives de l'environnement. Terminus de la chaîne qui va de la fleur au pollen, elles concentrent dans leur organisme les produits toxiques comme les métaux lourds, le fluor et l'arsenic.

Comme elles butinent sur des surfaces de 2 à 10 km<sup>2</sup>, les informations qu'elles peuvent fournir sont beaucoup plus exhaustives que celles qui résultent de l'analyse d'échantillons de végétaux. A quand les ruches obligatoires aux portes des industries et des usines d'incinération? (*Neue Zürcher Zeitung*, 13.5.87)

## L'exemple du Jura

■ (jd) Le Jura est actuellement le seul canton suisse qui dispose d'un Bureau de la condition féminine (BCF).

Institué en 1979 déjà, ce service administratif a pour tâche d'améliorer la condition de la femme au sein de l'administration comme dans la société. Une mission écrasante et floue qui n'a pas été définie à priori par les autorités politiques: dans un premier temps la déléguée, épaulée par une commission consultative de 13 membres, a pris des contacts avec les associations dont l'activité touchait de près ou de loin à la condition féminine et avec les différents services de l'administration cantonale pour établir les besoins prioritaires et les modalités d'action. C'est sur cette base que la déléguée a établi un cahier des charges qui a pris la forme

d'une ordonnance gouvernementale en 1985 et un programme d'action inséré dans le programme du gouvernement pour la législature.

Ainsi le BCF n'est pas paralysé dans une hiérarchie administrative. Grâce à la commission consultative, il est en prise directe sur la réalité sociale; chaque service administratif lui annonce directement toute action qui peut intéresser la condition féminine, et le service juridique contrôle que le BCF a bien été consulté lors de l'élaboration de projets de loi au titre de l'égalité des droits. Le BCF peut même demander au gouvernement d'ajourner sa décision sur un sujet pour lequel le Bureau n'aurait pas été consulté.

Pas de coups d'éclat dans l'activité du BCF, mais une série d'actions modestes qui, cumulées, sont à n'en

plus douter plus efficaces que des déclarations d'intention généreuses. Mise en place d'une documentation, d'une permanence d'information; campagne "confiance aux femmes" avant les élections; information des jeunes filles sur la formation professionnelle et sensibilisation des organisations d'employeurs; soutien financier aux stages de réinsertion professionnelle; études diverses sur la situation de la femme dans différents domaines.

Le BCF est au centre d'un réseau d'organisations qu'il peut stimuler et qui l'informent des problèmes vécus par les femmes jurassiennes. Ces dernières bénéficient grâce au BCF d'une tête de pont au sein de l'administration, qui synthétise et transmet aux autorités les revendications féminines, mais qui veille aussi à ce que la concrétisation de l'égalité se réalise. Un exemple pour les cantons romands qui jusqu'à présent n'ont guère été stimulés par l'article 4, alinéa 2, de la Constitution fédérale.

### ASSURANCES SOCIALES

## Mieux vaut être suisse et valide

■ (mam) "M.B.C., saisonnier espagnol de 19 ans, est écrasé par une machine de chantier. Miraculé, ayant subi de nombreuses opérations, il ne peut cependant plus travailler manuellement. Il ne touche qu'une demi-rente AI et 35% de la CNA, verdict confirmé par les tribunaux, cantonal puis fédéral. Intelligent, il pourrait se recycler dans un métier non manuel. Hélas, le fonctionnaire de la CNA chargé de son dossier ne peut que lui proposer le retour au chantier ou une place de sommelier, malgré l'avis contraire des médecins."

Ainsi présentés, ces quelques extraits d'un dossier de plusieurs centaines de pages ont de quoi faire pleurer dans les chaumières. Ce n'est pas le but poursuivi par le CSP, qui publie une brochure sur *Les immigrés dans le labyrinthe des assurances sociales* (1), partant des expériences accumulées en plus de vingt ans d'activité au service des travailleurs immigrés.

Les immigrés semblent particulièrement démunis face aux lourdeurs de l'administration: à l'écart de l'organisation du pays qui les accueille, ils

lisent et comprennent mal les communications et décisions qu'ils reçoivent. Venus en Suisse comme travailleurs, ils se sentent reconnus avant tout à ce titre. Si cette raison d'être disparaît, un déséquilibre s'installe. Toutefois, notent les auteurs de la brochure: "nos observations auraient souvent été similaires si nous étions confrontés à la population suisse."

Rendu subitement invalide, le travailleur peut suivre un stage de réadaptation; il est ensuite tenu par la loi de retrouver du travail. Or si son incapacité de travail est supérieure à 50%, cela s'avère pratiquement impossible. Malgré cela il n'aura droit à une rente entière que si son incapacité atteint 66 2/3%. Il y a là un déséquilibre à corriger, par exemple en obligeant les entreprises à engager des handicapés ayant suivi le stage de réadaptation, quitte à faire subventionner ces postes de travail par l'AI. Il faudrait également prévoir plus de postes de travail à temps partiel.

Autre exemple: un saisonnier en traitement médical qui dépose une de-

mande à l'AI se voit octroyer une autorisation de séjour provisoire. Ceci en vertu du fait que les ressortissants de certains pays doivent obligatoirement résider en Suisse le jour où entrera en vigueur le droit à l'allocation, faute de quoi ils perdent tout. Or, la procédure prend rarement moins d'une année et le permis doit souvent être renouvelé tous les trois mois. Ici, le CSP estime que la délivrance d'un permis B pour des raisons médicales s'impose.

Enfin, les auteurs de la brochure notent de nombreux cas où les communications et décisions de l'AI (au contraire de la CNA) sont rédigées de manière hermétique et présentées trop schématiquement. Même si la formule est fédérale, il n'est pas interdit aux services cantonaux de fournir des explications plus claires. Présenté comme un inventaire de douze constats auxquels font face autant de propositions, ce petit livre a pour ambition déclarée d'ouvrir le débat. Ses auteurs n'oublient pas que les innovations présentées sont de la compétence du législateur, des assureurs ou des autorités de recours, et que leur réalisation dépendra d'une volonté politique.

(1) Centre social protestant - Vaud, Case postale 2413, 1002 Lausanne

# La main invisible et la transparence

■ (*mam*) Récemment, nous avons évoqué la relève universitaire genevoise (DP 853 et 854) par la publication d'une longue lettre de lecteur. A l'instar de la presse, la vénérable institution n'aime manifestement pas trop parler d'elle-même. Nous avons rencontré Mme Christine Mironesco, chargée de cours au département de Sciences politiques de l'Université de Genève, pour nous entretenir du renouvellement du corps professoral et de la sous-représentation des femmes dans cette corporation. Ses réflexions valent avant tout pour Genève, mais des problèmes similaires se posent également à Lausanne, nous y reviendrons

**DP:** *Madame Mironesco, on a pu entendre récemment le chef du Département genevois de l'instruction publique parler de la nécessité d'une "cure de jouvence" pour l'Uni...*

**CM:** Depuis quelque temps, notre Ecole semble se remettre en question. Signe réjouissant de jeunesse; on a assez souvent regretté la disparition de l'esprit soixant-huitard, qui risquait de transformer la dame vieillissante en momie. Aujourd'hui, certains d'entre nous pensent que l'Uni a une chance de montrer son dynamisme en s'attaquant de front à deux problèmes: celui de la relève et celui des femmes. Tout le monde semble d'accord pour dire qu'il faut donner à ces dernières leurs chances d'accéder aux postes élevés de l'institution. Mais le consensus est d'autant plus harmonieux qu'il est vague. Comment promouvoir les femmes? L'imagination ici fait totalement défaut. Ce blocage tient notamment aux contradictions entre l'idéologie de la concurrence et celle de la participation, et entre ces idéologies et la pratique réelle. Trop souvent, les nominations de professeurs sont marquées par une totale absence de transparence. Il n'y a ici rien de rationnel, ce secret pousse les concurrents et les membres des commissions qui opèrent les choix à la limite de la schizophrénie.

**DP:** *Par exemple?*

**CM:** Voyez-vous, les membres des commissions sont en quelque sorte coincés entre les exigences de la collégialité – qui veut que l'on cache les luttes d'influence – et celles de l'image de marque qui veut qu'un intellectuel soit ouvert au dialogue. C'est

ainsi qu'ils en viennent à dire des choses aussi aberrantes que "nous avons choisi le meilleur parce que c'était le meilleur". Vous me direz que c'est un progrès par rapport au mutisme absolu d'antan, mais tout de même, c'est un peu léger comme explication pour les candidats recalés. C'est également insuffisant pour les citoyens qui s'intéresseraient – à bon droit – au mécanisme de décision. Le lien Université-Cité c'est aussi plus de transparence dans ce domaine.

**DP:** *On a souvent entendu dire que l'Uni de Genève avait tendance à ne pas chercher ses professeurs dans ses propres rangs, le candidat étranger est-il systématiquement favorisé?*

**CM:** Ce n'est pas aussi simple que cela, mais il est vrai que les critères de définition du meilleur naviguent dans le flou artistique. La liste des publications, par exemple, n'est plus un critère très sûr; pas plus d'ailleurs que la formation étrangère. Toutefois la vague de rejets de ses propres candidats a amené l'Uni à s'interroger sur ses motivations profondes. La réponse laisse songeur: on a souvent préféré le candidat extérieur parce qu'on ne connaissait pas ses défauts. La prise de conscience de ce ..., disons paradoxe a permis depuis quelque temps de traiter les gens de la maison avec un peu plus d'égards. Mais cette amorce de revirement n'a pas que des causes philanthropiques. Il est arrivé plusieurs fois que le candidat étranger retenu ne vienne simplement pas, jugeant qu'être le meilleur en Suisse ne valait pas le voyage. A trop avoir courtisé le bel inconnu sans succès, l'Uni peut

désormais méditer sur le thème du meilleur avec un grand M et de la main invisible avec une grande gifle.

**DP:** *Et les femmes, ont-elles profité de ce début de revirement?*

**CM:** Pour elles, la main invisible travaille dans un gant de velours. Officiellement, il n'y a pas de discriminations à leur égard.

**DP:** *Et pourtant, on sait que si les étudiantes représentent le 52% de la population universitaire, les femmes ne sont plus que 31,9% au niveau du corps intermédiaire et 3,5% (!) chez les professeurs.*

**CM:** L'explication "officielle" est que cette faible représentation aux niveaux supérieur de la pyramide serait le résultat d'une socialisation différente. Socialisation de qui? des candidates ou des membres des commissions qui les jugent? Assurément, être une femme dans un concours de haut niveau représente un handicap. D'une manière générale, je dirai qu'une femme, pour avoir sa chance contre un candidat homme, doit être, non pas un peu meilleure que lui, mais carrément dix fois meilleure. Rien ne lui sera épargné: si elle a des qualités pédagogiques, on la critiquera sur le plan des publications; si elle a des publications, on s'interrogera sur ses compétences à diriger une recherche; si elle en a fait la preuve, on se demandera si elle n'a pas un caractère trop autoritaire. Finalement, si elle a les qualités requises, si elle a même fait un séjour à l'étranger, on pourra encore lui préférer un candidat masculin sous prétexte qu'il a des charges de famille.

**DP:** *Qu'en est-il des procédures de recours. Une candidate convaincue d'avoir été victime de ce genre d'injustices peut-elle encore faire quelque chose?*

**CM:** Le secret officiel n'empêche nullement les candidates d'être informées de ces injustices; par contre, il leur interdit d'utiliser ce qu'elles en savent pour se défendre. Qui peut encore croire au jeu de la concurrence dans ces conditions? Il est urgent de revoir tout le système des nominations sous l'angle de la transparence. Si comme on le chuchote, le secret est défendu par ceux-là même à qui il profite, il est temps de le dire. La transparence devient de plus en plus de nos jours un enjeu politique majeur et une source de dynamisme social. L'Uni ne peut pas aller à contre-courant. Elle se doit d'être un modèle pour la Cité et non un musée de pratiques dépassées.

Dès le 2 juillet, *La Semaine sportive* passera au rythme hebdomadaire. On sait que la société du Sport Toto a décidé de retirer le demi-million de subventions annuelles qu'elle versait à son organe officiel. L'Association suisse de football continue à exiger de ses membres qu'ils s'abonnent au journal.

## MEDIAS

Radio Eulach AG (Winterthur) est la première entreprise de radio locale à distribuer un dividende à ses actionnaires. Pour ce faire, elle a dû obtenir une autorisation de l'autorité de concession.

Le magazine branché *Magma* (du groupe Tages Anzeiger) cessera de paraître en juin. Le bon pour une coupe de champagne offert avec le numéro de mai n'aura pas suffi à faire mousser le tirage.

Le groupe Beat Curti vient de renouveler pour trois ans le contrat d'impression qui le lie à Ringier Print; l'hebdomadaire gratuit *Züri Woche* continuera donc à "rouler" sur les presses d'Adligenswil.

L'INVITE DE DP

# Témoignages d'ouvriers

Pour commémorer le cinquantième de la signature de la première convention collective de travail dans l'horlogerie, la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) vient de publier une petite brochure d'une soixantaine de pages<sup>(1)</sup> faite pour l'essentiel de vingt-deux entretiens avec des ouvrières et ouvriers qui ont vécu les années vingt et trente.

La FTMH m'a demandé d'aller recueillir leurs témoignages. Ces rencontres furent tout simplement passionnantes. En écoutant ces personnes parler de leur vie, de leurs soucis, de leurs préoccupations, de leurs espoirs, de leurs luttes, je crois avoir un peu compris ce qu'était la condition ouvrière à cette époque et pourquoi, en 1937, ils ont pour la plupart considéré que la signature de la convention était une victoire des travailleurs. L'un d'eux utilise même le terme de "miracle".

Jusqu'alors, dans la plupart des corps de métier et des multiples branches qui composaient la mosaïque horlogère, le patronat ne négociait pas: il décidait seul et imposait sa volonté. Pour lui, l'organisation syndicale n'existait pas. Il tolérait mal que des ouvriers soient syndiqués. Il avait souvent des mouchards qui le renseignaient sur les réunions syndicales, les personnes qui y participaient et ce qui s'y disait!

Dans certaines régions ou entreprises, le fait d'être syndiqué était un "motif" de renvoi. Dans d'autres, "à condition de bien faire son travail, on n'avait pas d'ennuis". Presque partout, pourtant, on ne parlait pas du fait qu'on était syndiqué: "on gardait ça pour soi". Il n'y avait pas (ou plus) à proprement parler de répression anti-syndicale. Toutefois, il fallait être prudent et discret: "les murs ont des oreilles".

L'importance de la convention de 1937 ne s'apprécie pas seulement en fonction des améliorations matérielles qu'elle apporte aux travailleurs (hausse des salaires pour au moins compenser les baisses intervenues durant les années de crise, de 1930 à 1936, et réintroduction d'une semaine de congés payés - en 1929, les salariés de l'horlogerie avaient eu pour la première fois une telle semaine de congé, mais elle avait ensuite été supprimée du fait de la crise...), mais aussi par le fait que la signature de ce texte par les représentants ouvriers équivaut à la reconnaissance du syndicat. La FOMH devient ainsi partenaire social; et les pa-

trons, dans les entreprises, ne peuvent plus faire comme si l'organisation syndicale n'existait pas...

Cinquante ans plus tard, tout cela paraît tellement aller de soi qu'on a peine à imaginer qu'il ait pu en être autrement. Ce que des livres ont peut-être de la peine à nous restituer de cette époque, les paroles directes, simples, sans emphase, ni fioritures des ouvrières et ouvriers qui ont vécu ces années y parviennent à merveille.

Leur propos nous plongent dans un monde tout à la fois proche et déjà lointain. Proche, puisque ces personnes, aujourd'hui retraitées, sont encore là pour parler de leur jeunesse et des débuts de leur vie active. Mais déjà lointain, tant les situations matérielles, politiques et sociales appartiennent à un monde qui paraît désormais révolu.

Nos habitudes et nos comportements sont en effet aujourd'hui si différents de ceux qui existaient alors, qu'il nous est difficile de bien comprendre la signification et la portée de l'événement pour ceux qui l'ont vécu.

Les conventions collectives de 1937, dans l'horlogerie au printemps, dans la métallurgie en été, - qu'il faut évidemment mettre en parallèle avec les autres événements politiques suisses et étrangers de l'époque - signalent une rupture dans notre histoire récente qui parachève sur le terrain social ce que la grève générale de 1918 avait obtenu sur le terrain politique, avec l'introduction du système proportionnel pour l'élection du Conseil national.

Aujourd'hui, nos préoccupations vont vers la qualité de la vie, la lutte contre les pollutions, l'égalité des droits entre hommes et femmes, les nouvelles technologies.

Hier, les salariés étaient d'abord préoccupés par leur emploi qui était aussi mal payé qu'incertain, par leur carré de jardin qui leur fournissait les quelques fruits et légumes dont ils avaient besoin pour disposer d'une modeste nourriture, par le bois qu'ils allaient chercher en forêt pour pouvoir se chauffer en hiver...

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. J.-P. Ghelfi est économiste, et député au Grand conseil neuchâtelois.

(1) *Témoignages d'ouvriers*, disponible auprès du secrétariat central FTMH, Case 272, 3000 Berne 15.

# Pitié pour les lecteurs !

## Salon du Livre.

(Ces Genevois, tout de même!.. L'année passée, après avoir parlé devant le Congrès de la FOBB, à Berne, j'avais été surpris de me voir offrir un repas, excellent, à la Maison du Peuple – avec fanfare durant le repas! On a beau dire: ça ne facilite pas la conversation. Mais les Genevois! Discours d'ouverture du Conseiller d'Etat Föllmi, fort sympathique. Après quoi *salve tirée dans la salle* par des grenadiers – on se serait cru à l'Escalade.)

Sentiment d'écrasement! Tant de livres admirables; tant d'éditeurs amoureux de leur métier! Et je ne parle pas seulement des "grands"; je ne parle pas seulement des éditeurs de chez nous – de Pierre-Marcel Favre (qui à mes yeux a la remarquable particularité, non seulement de m'avoir édité (!), mais Ziegler, mais Kaiser, mais Weber, c'est-à-dire trois hommes pour lesquels j'éprouve infiniment d'estime), de l'Age d'Homme, de l'Aire, de Zoé, etc – mais encore des "petits" éditeurs, de moi inconnus, et qui publient des livres excellemment édités et du plus grand intérêt. Tant de livres... Où trouver le temps de les lire? Où trouver l'argent pour les acheter? Où trouver les rayons pour les entrepo-

ser? Même en s'en tenant au domaine de la francophonie, la situation est sans espoir.

Alors il m'est venu une idée, une requête à adresser, aux éditeurs d'une part, qui consentiraient à une sorte de *moratoire*, mettons d'un an (je suis modeste), pendant lequel ils s'engageraient à ne rien publier. Au Bon Dieu d'autre part, pour qu'il consente à arrêter les horloges célestes – une petite année – histoire de me mettre à jour, de me permettre de feuilleter tout au moins trois ou quatre mille ouvrages – dix par jour, moins du quart de ce qui paraît en français chaque année...

## A propos de Ziegler:

Comme de coutume, je lis son dernier livre – *Un dialogue Est-Ouest*, entretien entre Jean Ziegler et Youri Popov (Favre éditeur) avec enthousiasme et désespoir.

Enthousiasme: la générosité ingénue, l'ouverture d'esprit de Ziegler, toutes choses pas tellement fréquentes aujourd'hui.

Désespoir: ce qu'il dit; ce qu'il redit: que notre monde est *fou*, que la situation mondiale est *démentielle*; qu'en 1986, "les dépenses militaires de tous les Etats industriels ont dépassé 1100 milliards de dollars". Que d'un autre côté et durant cette même année 1986, "16 millions d'êtres humains sont morts de faim". Que "850 millions étaient gravement sous-alimentés et subissaient des dommages irréversibles dans leur santé morale et physique". Que "dans le tiers monde, la mortalité infantile est aujourd'hui au même niveau qu'en Europe en 1570". Que tous ces hommes et ces femmes, que tous ces enfants meurent au nom de ce que Ziegler appelle "la raison d'Etat". Qu'il y a un lien de cause à effet entre les dépenses militaires et ces morts. Que "dans les pays du tiers monde, *la bombe tue, dès aujourd'hui*".

Désespoir encore, et dégoût: devant ces faits, devant ces thèses *incontournables*, trop de critiques, trop d'articles qui n'entrent pas en matière mais *pinailent*. Qui disent: Ah! mais c'est qu'il y a des différences sensibles entre l'édition russe et l'édition française! Il n'y a pire sourd...

■ (ag) Echaudé à l'idée que la *Tribune de Genève*, dont Publicitas possède le 95% du capital, irait se faire imprimer chez le groupe Lamunière à Bussigny, M. Nicole, éditeur de *La Suisse*, s'était plaint de l'intrusion, dans la vie des journaux, d'une agence de publicité dominante. D'accord!

MEDIAS

## Séparation des pouvoirs

Il a tenu conférence de presse, non pas pour présenter les comptes du journal *La Suisse*, mais ceux du groupe Financière de Presse, principal distributeur de livres et de journaux en Suisse romande, dont il préside le conseil d'administration. On apprend que Financière de presse (Naville) envisage de devenir l'actionnaire majoritaire de l'Office du Livre, importateur-grossiste de livres, premier en Suisse romande.

Pour cela, il faudra négocier avec le groupe Lousonna (avec Lamunière notamment) qui détient le 60% de l'Office du Livre! Mais, – question –, si le rôle des éditeurs de journaux est d'éditer des journaux, le rôle des imprimeurs, qui ne devraient pas être les mêmes, de les imprimer, le rôle des agences de publicité, qui ne sauraient être confondues avec les deux premiers, de concentrer les annonces, et le rôle des distributeurs, distincts de tous les autres, de distribuer, comment M. Nicole, casquette *La Suisse* et M. Nicole, casquette *Naville*, peut-il parler d'une souhaitable séparation des tâches?

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

### Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

André Gavillet

Yvette Jaggi

Christine Mironesco

Charles-F. Pochon

Points de vue:

JeanLouis Cornuz, Jean-Pierre Ghelfi

### Abonnement:

63 francs pour une année

### Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

### Composition et maquette:

Domaine Public

### Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Si l'on en croit sa pub, l'"agence de négociation" Royal crédit est plutôt méfiant. Elle promet aux Suisses, Italiens et Espagnols des prêts jusqu'à 70 000.- remboursables en 60 mensualités, alors que les Portugais, Yougoslaves, Turcs et Grecs n'ont droit qu'à 50 000.-. Les crédits alloués aux saisonniers devront naturellement être remboursés en neuf mois.

## EC(H)OS

Les jeunes universitaires ne sont pas les seuls à créer des "Junior enterprises". A Berne, les apprentis d'un grand magasin se sont vus confier la gestion d'une boutique pour quelques mois, l'expérience semble concluante.

La Société suisse des propriétaires fonciers compte près de 120 000 membres, dont plus de 1500 recrutés en 1986. Même si les résultats des sections sont inégaux, le degré d'organisation des propriétaires est de 19,4%; on imagine aisément la force potentielle de l'ASLOCA si le taux était le même chez les locataires.

Qui se souvient que l'entreprise Hasler - dont la fusion avec Autophon a donné naissance à Ascom Holding SA - était née au siècle dernier de l'Atelier des télégraphes de Berne?

CONTROLE BANCAIRE

# Radioscopie du petit crédit

■ (ag) On n'a pas oublié la manière dont la loi sur le petit crédit a été, au vote final, écartée par le Conseil des Etats. Après avoir accepté l'entrée en matière, réglé les divergences avec le Conseil national, il mettait fin, sans discussion nouvelle sur le fond, à des années de travail parlementaire. Comment le dégager du soupçon d'avoir subi la pression des banques? Comment prétendre qu'il représente la voix des cantons quand on sait que les autorités cantonales et communales, qui connaissent de près les cas sociaux entraînés par le petit crédit, sont soucieuses d'en limiter les abus? Les proches élections seront d'ailleurs l'occasion d'interroger les conseillers aux Etats sortants sur leur vote.

Mais, avec ou sans loi, le problème demeure. *J'achète mieux* (mai 87) sort un excellent dossier sur le sujet. Il est utile de le relayer et de prolonger quelques prises de position.

## Le marché

On se fait du petit crédit l'image d'une activité bancaire marginale. Erreur. L'enjeu est considérable. Le montant des prêts représente 4,5 milliards; 460 000 contrats sont en jeu; un ménage sur 5 y recourt; la moyenne des montants est de 10 000 fr. (si l'on voulait avoir une image complète du crédit à la consommation, il faudrait tenir compte encore de la vente à tempérament). Ce marché est donc d'importance. D'où l'intérêt que lui portent même les banques d'envergure internationales. Les trois grandes banques commerciales suisses, dont on pourrait penser qu'elles n'ont pas besoin de ça, en contrôlent, directement ou sous le déguisement de banques spécialisées, les deux tiers. L'UBS, avec les "marques" Aufina, Orca, Rohner et Finalba couvre, à elle seule, un tiers du marché. D'où l'entrée plus tardive, sur cette scène, des banques cantonales. Ici il vaut la peine d'aller plus avant.

## Quel profit?

Le petit crédit n'est pas à confondre avec une institution charitable. Soit! Mais qu'on reconnaisse aussi que ceux qui y recourent jouissent de revenus modestes, sinon ils bénéficieraient sur leur compte salaire d'une possibilité d'entrer dans le rouge et même d'obtenir, pour autant que leur situation semble offrir toute sécurité, des avances égales au montant maximum des prêts de petit crédit. Mais pour les privilégiés le taux est de beaucoup inférieur, la moitié de

celui qu'obtiennent les démunis qui empruntent par contrat.

La modération est donc justifiée, par comparaison et égalité de traitement, et aussi parce que les risques de pertes sont, en fin de compte, faibles (0,9%).

Lorsque les banques cantonales sont intervenues sur ce marché, elles ont donc justifié cette nouvelle activité par leur volonté de soutenir la concurrence des banques commerciales et leur intention d'assainir le marché.

Qu'en est-il?

Le tableau de *J'achète mieux* révèle que la concurrence joue. Tant mieux! Les grandes banques commerciales, qui aiment rappeler leur dimensions internationales pour exiger aussi des allègements fiscaux afin de mieux défendre la place financière suisse, ne craignent pas d'appliquer des taux extraordinairement élevés de 12%, 14,5 et même 15,9%.

En comparaison les banques cantonales ainsi que la Banque centrale coopérative et la Banque Migros se tiennent mieux. Mais on explique mal certaines différences.

Pourquoi la Banque hypothécaire du Canton de Genève est-elle chère à ce point: taux de 11 <sup>3</sup>/<sub>8</sub> à 14 <sup>1</sup>/<sub>8</sub>? Qu'est-ce qui peut justifier l'écart entre la Banque de l'Etat de Fribourg (7 <sup>3</sup>/<sub>4</sub>) et la Banque cantonale vaudoise (11 à 13) ou la Caisse d'Epargne de Genève (11 <sup>3</sup>/<sub>4</sub>)?

Question simple en guise de conclusion: qu'est-ce qui empêche les banques cantonales romandes de s'aligner, sinon sur Fribourg au moins sur Berne qui pratique un taux de 9 <sup>3</sup>/<sub>4</sub>% et qui descend même à 7 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> lorsque des personnes à faibles revenus doivent passer un cap difficile d'une autre nature qu'un achat de consommation.

Les différences prouvent la concurrence; mais pourquoi, dans des banques cantonales prospères, ce surplus de marge. Si un député ou membre du conseil d'administration pose la question, la réponse nous intéressera.

## Pour mémoire:

Les banques s'engagent à déclarer leurs prêts à une centrale (ZEK) qui tient aussi à jour les dossiers complets des emprunteurs.

Qu'on prouve qu'il ne s'agit pas là d'une interprétation laxiste du secret bancaire, qui ne lierait plus chaque banque individuellement, mais seulement l'institution bancaire?